ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 12 MARS 1978 - Département de la Gironde - 8e Circonscription



Philippe BRIOL

Chargé de Mission
au Ministère des Finances

Rapporteur Général-adjoint
de la Commission Nationale
des Calamités Agricoles

Conseiller Municipal de MONTIGNAC
(Canton de TARGON)

Chevalier du Mérite Agricole

Suppléant :

Mme Jacqueline BOUTY
Agricultrice

CANDIDAT DE RASSEMBLEMENT POUR LA 8e CIRCONSCRIPTION

investi par la Démocratie Chrétienne

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

J'aurai l'honneur, dimanche prochain, de solliciter votre suffrage. Avec Madame Jacqueline BOUTY, agricultrice, que j'ai choisi comme suppléant et qui m'apporte son aide et ses conseils.

Je me réclame de la majorité. Mais d'une majorité hardie, active et efficace, soucieuse de s'attaquer aux vrais problèmes.

Je m'oppose sans équivoque et avec détermination à un Programme Commun dangereux pour nos libertés et ruineux pour le Pays.

Mais je considère que le rôle du député c'est aussi et surtout de s'occuper activement des problèmes de tous ordres qui existent dans sa circonscription et qui touchent directement ses habitants.

Depuis la disparition de Jean SOURBET, ancien ministre, ce travail n'est pas fait.

Si j'étais élu ce serait, sans exclusive envers personne, une grande part de ma tâche.

Je prends, par ailleurs, l'engagement personnel devant vous de déposer les propositions de loi nécessaires pour faire aboutir les huit points suivants :

I - AGRICULTURE :

Garantie d'un juste prix à la production prenant en compte l'évolution des frais d'exploitation (indexation).

II - COMMERCE ET ARTISANAT :

Refonte de la para-fiscalité qui dans sa forme actuelle est pénalisante et injuste.

III - APPRENTISSAGE :

Réforme du système actuel, qui dissuade à la fois apprentis et artisans (Dépassement de la loi Royer).

IV - EMPLOI DES JEUNES :

Développement de l'enseignement technique et remise à l'honneur du travail manuel associé à une politique de l'emploi et de la participation.

V - EMPLOI DES SALARIÉS :

Conditions et sécurité du travail, garantie des salaires.

VI - PERSONNES AGÉES :

Amélioration des conditions de vie et de sécurité.

VII - RAPATRIÉS :

Réforme de la loi d'indemnisation prévoyant notamment l'option pour les rapatriés réinstallés.

VIII - PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES :

Pause fiscale et mesures incitatives de nature à permettre le développement d'activités créatrices d'emplois pour nos cantons.

Et parce que je considère que pour être efficace il ne faut pas disperser son action, je m'engage par ailleurs à ne pas cumuler plus de deux mandats.

Comme l'a justement écrit Jacques CHIRAC :

«Là où existe une volonté, il y a toujours un chemin»

La mienne sera à la mesure de vos espoirs.

Et, ENSEMBLE, nous trouverons un chemin.

Imp. Maumy - La Réole